

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1870.

Crédit supplémentaire de fr. 47,097-08 au budget du Ministère des Finances,
pour l'exercice 1870 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. MAGHERMAN.

MESSIEURS,

Le crédit pétitionné par le Gouvernement est destiné à payer une dette résultant de cessions de terrains incorporés en 1792 dans les ouvrages de la citadelle de Tournai.

Devant la justice les prétentions des héritiers Moke avaient été admises presque intégralement. Dans cette situation, les demandeurs ont fait des propositions d'arrangement qui aboutirent à la transaction soumise à vos délibérations.

Le projet de loi a été admis par toutes les sections, sans observation.

En section centrale, il n'a donné lieu à aucune discussion; il a été admis à l'unanimité.

Organe de la section centrale, son rapporteur a l'honneur de proposer à la Chambre l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,
MAGHERMAN.

Le Président,
THIBAUT.

(1) Projet de loi, n° 20.

(2) La section centrale, présidée par M. THIBAUT, était composée de MM. VAN WAMBEKE, DE SMET, HERNANT, MAGHERMAN, WOUTERS et VAN RENYNGHE.